



Association agréée par arrêté préfectoral du 28 août 2023

62 rue Alexis Piron
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 83 63 66
Courriel : pddne@laposte.net
Site : <http://www.pddne.eu>

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

NON au gros projet privé de traitement et valorisation des terres et matériaux pollués à Pont-du-Chateau !

La société Terenvie, filiale du groupe Vicat, prévoit d'implanter une plateforme de traitement sur des parcelles actuellement cultivées au sein de la zone d'activités de Champ-Lamet, à l'entrée de la ville. Les matériaux présents sur le site seront au maximum de 60 000 tonnes pour une quantité de matériaux entrants pouvant aller jusqu'à 200 000 tonnes par an. La surface totale du site de traitement est de 19 000 m².

Enquête publique en cours jusqu'au 30 septembre.

Les accès au site se feront par l'autoroute A712, trois grandes routes départementales et une rue dans la zone d'activités.

Les déchets accueillis sont notamment des terres excavées et des déchets contenant des substances dangereuses issus de chantiers de dépollution ou de déconstruction de bâtiments et travaux publics (routes, réseaux) provenant majoritairement de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces déchets peuvent être traités de façon physico-chimique par l'apport d'amendement (chaux) ou par bio-traitements (bioventing ou phytoremédiation). Ces différents traitements peuvent générer des rejets atmosphériques et des rejets aqueux.

C'est 200 000 t/an de terres et matériaux pollués qui pourront arriver à terme sur ce site par camions et repartir en cimenteries ou en aménagements routiers, urbains, industriels.

Ces déchets viendront essentiellement de la région Rhône-Alpes, et pour partie de toute la France et repartiront « traités ».

Le nombre de camions pourra, à terme, devenir considérable dans ce secteur urbanisé déjà bien encombré, générant bruit et pollution. Aucune autre alternative à ce site n'a été étudiée en dépit de la loi. Un tel trafic exigerait un site desservi par rail !

Le terrain envisagé est actuellement utilisé en agriculture.

Les opérations de manutention et de concassage des matériaux vont rendre la vie plus difficile dans un large périmètre à cause du bruit et de la poussière.

L'efficacité des « traitements » n'est pas quantifiée.

Il n'est pas proposé de Commission officielle de Suivi de Site permettant aux citoyens d'être véritablement informés et d'agir.

Cette « enquête publique » est un dispositif allégé destiné à accélérer le processus d'autorisation pour les industriels et à limiter les recours. **Le préfet peut décider tout seul en donnant la priorité au secteur économique plutôt qu'à la santé des habitants.**

Participer c'est démontrer notre refus de ce projet et notre mobilisation.

Le dossier est consultable en mairie de Pont du Château ou peut être téléchargé ici :

<https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-prevention-des-risques-energie/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Autorisations-environnementales/Dossiers-autorisations-environnementales-Puy-de-Dome/Societe-TERENVIE-commune- de-Pont-du-Chateau>

Vous pouvez utilement lire l'avis délibéré de l'Autorité Environnementale (MRAe) du 11 Juillet 2025, absent du dossier, avec le lien :

https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20250711-ap_1893_creation_plateforme-pontduchateau63_delibere.pdf

Les observations ou propositions du public peuvent être présentées:

- sur le site internet: <https://www.registre-numerique.fr/plateforme-valorisation-pontduchateau>
- sur le registre ouvert en mairie de Pont-du-Château aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par voie postale adressée à M. CHAUSSADE, Commissaire enquêteur, Mairie de Pont-du-Château – Place de l'Hôtel de Ville – 63430 PONT-DU-CHATEAU
- par courriel électronique à l'adresse suivante : plateforme-valorisation.pontduchateau@mail.registre-numerique.fr
- directement auprès du commissaire enquêteur, **jeudi 11 septembre 2025**, de 14h00 à 15h00

Une réunion publique aura lieu à la salle Brosson, en Mairie de Pont-du-Château, le **mercredi 24 septembre 2025, de 16h00 à 18h00.**